

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité de direction

Club nautique de Longueuil inc.

Tenue le 23 février à 19 h 45 au chalet du Club

1. Ouverture de la réunion :

Le Commodore déclare la réunion ouverte à : 19 h 54

2. Appel des Dirigeants : Le secrétaire Patrick Meilleur fait l'appel des dirigeants

Commodore
Vice-commodore
Trésorier
Secrétaire

Maître de port
Directeur des Communications
Directeur de l'entretien

Michel Corbin par intérim
Poste vacant
Claude Desaulniers
Patrick Meilleur
Poste vacant
Martin Beauchesne *absence motivée*
Jacques Thériault

Membres présents:

Alain Charette
Pierre Fleurant
Patrice Gauvin

Julien de Tilly

Jean Létourneau
René Taillon

3. Lecture de l'Ordre du jour :

L'Ordre du jour de la réunion est lu par le secrétaire Patrick Meilleur.

1. Ouverture de la réunion;

2. Appel des dirigeants;

3. Lecture de l'ordre du jour;

4. Correction et adoption du procès-verbal du 24 novembre 2015;

4.1 Suivi du p.-v. du 27 octobre point Affaires nouvelles soit 7.4 Caméras

5. Lecture de la correspondance;

6. Rapport des officiers;

7. Affaires nouvelles;

8. Période de questions ou commentaires; (20 minutes)

9. Prochaine réunion;

10. Levée de la réunion.

Modifications ou ajouts :

Sont ajoutés les points suivants au point Affaires nouvelles :

- 7.1 Nomination et admission des nouveaux membres
- 7.2 Avis de motion de l'A.G.A. de 2015 : Nouveau mode d'expédition des documents de l'A.G.A.
- 7.3 Dépôt des avis de motion de M. Julien de Tilly
- 7.4 Système d'alarme
- 7.5 Assurances du Club

Proposé par : M. Patrick Meilleur
Appuyé par : M. Claude Desaulniers
Adopté tel que modifié

4. Correction et adoption du procès-verbal du 24 novembre 2015

Pas de corrections

Proposé par: M. Patrick Meilleur
Appuyé par : M. Martin Beauchesne
Adopté à l'unanimité

4.1 Suivi du p.-v. du 27 octobre soit Affaires nouvelles soit le point 7.4 Caméras

Ce point est à suivre lors de la prochaine réunion régulière

5. Lecture de la correspondance :

Lettre de demandes de réciprocité du Club de l'Île-Perrot & Stromont Club de l'Ontario

Une résolution est prise suite à ces demandes

Résolution 2016-02-23 no.1

Que dorénavant dans le cas de réciprocité entre clubs et si entente il y a. Nous respecterons l'entente selon nos disponibilités.

Proposé par : M. Claude Desaulniers
Appuyé par : M. Patrick Meilleur
Adopté à l'unanimité

Un subpoena nous est parvenu de la part de M. Réal Doré en date du 17 février. Les procédures annoncées sont : Médiation, refus ou paiement de sa réclamation. Une réponse doit être faite dans les 20 jours de la réception du subpoena.

Le Commodore Michel Corbin explique aux membres présents qu'une approche professionnelle serait souhaitable puisque personne du Comité n'a les compétences juridiques en la matière.

La discussion tend vers la solution suivante : Mandater M^e Philippe Rivest pour régler ce litige entre le Club et Monsieur Réal Doré.

Résolution 2016-02-23 no. 2

Il est proposé de mandater Me Philippe Rivest pour régler le dossier de poursuite de M. Réal Doré

Proposé par : M. Claude Desaulniers

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

6. Rapport des officiers :

Directeur de l'entretien : M. Jacques Thériault (*Pas de rapport écrit*)

M. Thériault informe que la compagnie de déneigement Progazon à sa demande n'a pas voulu venir mettre du sel ou du sable. Il semblerait qu'il faut que ce soit le Commodore qui en fasse la demande.

Un nouveau **braker** fut installé au coût de 100.00 \$.

De plus, Michel Dupont un futur locataire nous a fait l'offre de faire de l'entretien gratuitement jusqu'à la fin d'avril et il fournit ses produits.

Ceci termine le rapport du Directeur de l'entretien.

Proposé par : M. Jacques Thériault

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

Directeur des communications : M. Martin Beauchesne (*Pas de rapport écrit*)

M. Beauchesne souligne le succès du Souper des Membres et remercie Luc Dupont et Michel Dupont pour l'ambiance musicale qui fut faite bénévolement. Un merci aussi à Julien de Tilly membre et André Girard pour l'aide apportée.

Il informe qu'il se pourrait que M., Roch Francoeur un futur membre pourrait possiblement nous avoir une console et un système de son à coût abordable.

Ceci termine le rapport du Directeur des communications.

Proposé par : M. Martin Beauchesne

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Adopté à l'unanimité

Maître de port : Poste vacant et pas de rapport

Secrétaire : M. Patrick Meilleur (*Pas de rapport écrit*)

M. Meilleur souligne que tous les documents de l'A.G.A. sont prêts.

Ceci termine le rapport du Secrétaire.

Proposé par : M. Patrick Meilleur
Appuyé par : M. Claude Desaulniers
Adopté à l'unanimité

Trésorier : M. Claude Desaulniers (*Pas de rapport écrit*)

Le montant en caisse en date du jour

- compte courant est de : 23 388.77 \$
- placement est de ; 123 167.25 \$.

En ce qui concerne Prestige Nautique cette compagnie a été 2 ans sans collection. Il appert qu'il soit très difficile de comptabiliser les sorties et les entrées et que bien souvent c'était plusieurs fois par jour pour des bris mécaniques avec le même bateau.

Il ajoute qu'il faudrait peut-être établir une moyenne annuelle sur 2 ans dans ce dossier.

La compagnie Masson doit aux alentours de 8 000.00 \$ depuis juillet dernier.

Ceci termine le rapport du Trésorier

Proposé par : M. Claude Desaulniers
Appuyé par : M. Patrick Meilleur
Adopté à l'unanimité

Vice commodore : (*Poste vacant*)

Commodore : M. Michel Corbin par intérim (*Pas de rapport*)

M. Corbin a eu une rencontre avec M. Réal Doré en vue d'obtenir des explications et lui demander quelles étaient ces intentions suite à sa réclamation et ce qu'il entendait faire. La discussion fut aussi un survol de l'historique du Club.

M. Corbin explique qu'il a tenté de trouver un arrangement à l'amiable et ce dans le but d'éviter du trouble pour tous.

Cependant, à la lumière de la discussion, il a constaté que M. Doré avait déjà son plan bien défini soit de déposer sa réclamation à la Cour des Petites Créances en présence d'un médiateur. S'il n'obtient pas satisfaction, il portera probablement le tout devant le tribunal. M. Corbin ajoute qu'il a senti que M. Doré n'avait pas une ouverture afin de régler le tout.

Il ajoute que nous aurions pu lui permettre d'hiverner et de quitter au printemps. Mais ce n'est pas un motif valable pour intenter des poursuites envers le Club.

M. Claude Desaulniers le trésorier explique que la réclamation est de près de 6 000.00 \$ et que M. Doré en est à sa 2e suspension en moins d'un an et ce sans compter l'injonction.

Ceci termine le rapport

Proposé par : M. Michel Corbin
Appuyé par : M. Patrick Meilleur
Adopté à l'unanimité

7. Affaires nouvelles :

7.1 Nomination et admission de nouveaux membres :

M. Martin Beauchesne le Directeur des communications a fait les entrevues avec la participation de M. Gagné pour l'acceptation des futurs membres. M. Gagné n'a pu être présent à toutes ces rencontres et seulement pour les 3 premiers postulants.

Robin Dufour / Roch Francoeur / Alain Leblanc / Michel Leblanc / Marc Patenaude /
Marc Taillefer & Raymond Lavoie.

Proposé par : M. Martin Beauchesne
Appuyé par : M. Jacques Thériault
Adopté à l'unanimité

Les futurs membres devront être entérinés par l'A.G.A. et qui sont acceptés par le présent Comité sont :

Résolution 2016-03-23 no 3

Il est proposé par le Comité de direction d'accepter les candidatures suivantes :

Robin Dufour / Roch Francoeur / Alain Leblanc / Michel Leblanc / Marc Patenaude
ainsi que M. Marc Taillefer & Raymond Lavoie.

Proposé par : M. Martin Beauchesne
Appuyé par : M. Claude Desaulniers
Adopté à l'unanimité

7.2 Avis de motion Nouveau mode d'expédition des documents de l'A.G.A.

Attendu qu'il n'y a pas eu de décisions formelles lors de la dernière A.G.A. sur le nouveau mode d'expédition. Ce point sera à nouveau inscrit dans l'ordre du jour de la prochaine A.G.A.

Résolution 2016-02-23 no.4

Il est proposé que les documents de la prochaine A.G.A. soient expédiés par courriels aux membres et sauf si avis contraire. Les documents seront mis en ligne sur le site web dans un dossier A.G.A.

Proposé par : M. Martin Beauchesne
Appuyé par : M. Claude Desaulniers
Adopté à l'unanimité

7.3 Dépôt des avis de motion de M. Julien de Tilly

M. de Tilly dépose 3 avis de motion apportant des modifications aux Statuts et Règlements et il en fait lecture et ainsi qu'un tableau explicatif de ces modifications.

Résolution 2016-02-23 no.5

Il est proposé d'accepter les 3 avis de motion de M. de Tilly pour la prochaine A.G.A. et copies des avis seront expédiés aux membres.

Proposé par : M. Patrick Meilleur
Appuyé par : M. Claude Desaulniers
Adopté à l'unanimité

7.4 Système d'alarme

Il y a des problèmes de batteries et l'installation d'un clavier serait souhaitable dans la chambre à fournaise.

8. Période de questions (20 min.)

M. Bryan Petterson suggère qu'une porte vitrée de type garage afin de remplacer l'une des vitrines du chalet. Une prolongation du toit vers le parterre pourrait être faite pour ainsi créer un plus grand patio.

M. Jean Létourneau demande à combien s'élève le coût de l'électricité et souligne que la pose de LED de 2500 lumens serait souhaitable en vue de faire des économies.

M. Patrice Gauvin s'informe à savoir si le Comité a pris des mesures pour trouver des personnes pour occuper des postes

9. Prochaine réunion :

La prochaine réunion sera fixée au mardi 15 mars 20 h 00

10. Levée de la réunion :

Le Vice commodore déclare la réunion levée à 21 h

Appuyé par : M. Patrick Meilleur

Michel Corbin

Commodore par intérim

Patrick Meilleur

Secrétaire